

NOUVEAU
COMPTE RENDU,

OU

TABEAU
HISTORIQUE
DES FINANCES
D'ANGLETERRE,

DEPUIS LE REGNE DE GUILLAUME III,
JUSQU'EN 1784.

Longum est iter per præcepta,
Mitius jubetur exemplo.

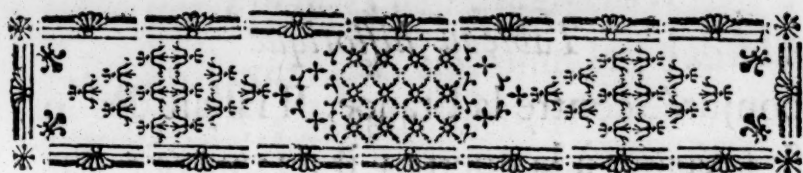


A LONDRES,

Et se trouve A PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue des Fossés-Montmartre,
n°. 35.
COUTURIER, Imprimeur-Libraire, Quai
des Augustins, près l'Eglise.

M. DCC. LXXXIV.



T A B L E A U
H I S T O R I Q U E
D E S F I N A N C E S
D E L' A N G L E T E R R E ,
D E P U I S L E R E G N E D E G U I L L A U M E I I I ,
J U S Q U' E N 1784.

I N T R O D U C T I O N .

I L serait difficile de se former une idée juste de la situation actuelle des Finances de l'Angleterre , si l'on ne remontait à l'origine du système par lequel elles sont dirigées.

Guillaume III monta sur le trône d'Angleterre en 1689 ; sa situation l'obligeait à former de grands projets. Sage dans ses vues politiques , il eut l'art de se rendre l'ame & l'arbitre de la haine de l'Europe

conjurée contre la France. Il fallait dès-lors se préparer à la guerre ; il ne pouvait espérer de subsides que de l'inclination d'un peuple , qui refusait souvent , ou accordait avec difficulté. Des entraves si contraires à la prompt exécution des desseins que Guillaume formait & renouvelait sans cesse , lui faisaient supporter impatiemment la dépendance dans laquelle il se trouvait ; & , résolu de s'y soustraire , il imagina un moyen de se procurer à chaque occasion pressante , l'argent dont il aurait besoin , sans allarmer les esprits & sans changer la maniere ancienne de l'obtenir.

Il avait jusques-là demandé des subsides ; mais lorsqu'on les lui avait accordés , il avait fallu , selon l'ancien usage , en faire la collecte par la levée des taxes. Cette opération n'amassait que lentement & par détail les sommes dont la totalité était nécessaire pour assurer le succès des entreprises. Guillaume ne s'écarta point des formalités légales ; mais , pour remédier aux inconvéniens qui en étaient inséparables , il inventa & fit prévaloir la méthode

de se procurer par emprunt les subsides aussi-tôt qu'ils étaient accordés.

Il y parvint assez facilement , au moyen des gros intérêts qu'il fit donner aux prêteurs , & des hypothèques qui en devaient faire la sûreté , lesquelles hypothèques y étaient affectées sur les impôts , sous la garantie du Parlement.

Comme il pouvait en résulter des embarras dans la circulation des espèces , son esprit fertile lui suggéra une ressource qui lui parut infaillible , sans que , peut-être , il ait alors présagé la vaste étendue de puissance qu'elle donnerait un jour à la nation , en rendant le Souverain non-seulement maître de remplir sans délai ses projets guerriers , mais en le mettant à portée de surpasser les efforts de ses ennemis , & de faire pencher du côté de l'Angleterre la balance du crédit & des facultés.

L'établissement de la Banque ouvrit un trésor public , qui , en unissant toutes les richesses de l'État dans une seule caisse , devenait une ressource pour les emprunts ,

soit publics , soit particuliers. On a vu qu'avant cette institution , les impôts ne donnaient qu'une ressource lente & momentanée ; leur levée faite , toute communication de secours était coupée ; mais un dépôt public présentait une source intarissable de circulation : aussi , sans parler des fonds que pour première opération la banque prêta au gouvernement , on l'a vue toujours disposée à subvenir aux besoins , & à faciliter les actionnaires & prêteurs des fonds publics.

Les emprunts ne devant avoir d'autres hypothèques que les taxes imposées & levées sur le peuple , on parvint à convaincre les prêteurs nationaux & étrangers des avantages réels & solides que leur promettait la nouvelle forme d'administration ; ils comprirent qu'il n'y avait rien de plus assuré que les hypothèques qui leur étaient données sur les impôts , qui leur répondaient du paiement des intérêts de l'emprunt jusqu'à son remboursement.

Ce fut ainsi que Guillaume III , en prouvant qu'il n'était pas moins politique que

guerrier , parvint à procurer , à lui & à ses successeurs , le moyen d'exécuter tout ce qui pouvait porter la nation à un haut degré de puissance & de gloire. Il ne le put faire à la vérité , sans donner lieu à ce qu'on appelle la dette nationale ou publique , qui est montée rapidement à des sommes immenses , en même temps que la puissance de la nation s'est accrue.

Les premiers momens où l'on cherche à établir un crédit public , sont ceux qui exigent les plus grands sacrifices , parce qu'il faut intéresser les particuliers à le goûter & à le faire valoir en y prenant part ; aussi les premières annuités qui se trouveront mentionnées sous le titre d'Echiquier , articles 1 , 2 , & 3 , sont-elles de nature à être payées sur le pied de 7 à 10 pour cent. On y a en outre attaché un grand privilège , c'est l'exemption de la taxe sur les terres , quoique les pensions , les emplois , les héritages , & même les biens personnels , y soient sujets. Cette prérogative a toujours engagé beaucoup de gens à retirer leur argent du commerce ,

pour le placer dans ce fonds public, qui, d'ailleurs est tellement assuré, que le Parlement s'est dépouillé du pouvoir d'y jamais faire aucune altération.

Des dispositions si onéreuses pour l'État, qui, en les autorisant, cédait à la nécessité, n'auraient pu être renouvelées à proportion des besoins, sans l'accabler en très-peu de temps : mais en les faisant on n'avait eu pour but que d'introduire une nouvelle forme d'administration dans les finances. Dès qu'on la vit adopter par les citoyens, qui couraient en foule pour y placer leur argent, & qu'on s'aperçut que leur exemple donnait aux étrangers un desir ardent de s'intéresser dans les nouveaux fonds, on devint moins prodigue. Le Parlement inséra dans chaque acte ou bill de nouvel emprunt, que le fonds en serait rachetable, ce qui bornait la durée des engagements, en donnant à la nation le droit de rembourser aux créanciers leurs capitaux, toutes les fois qu'elle serait en état de le faire.

Cette clause restrictive a donné lieu à la réduction des intérêts de 6 pour cent, à

5 , ensuite à 4 , où ils ont resté long - temps avant de descendre à $3\frac{1}{2}$, & enfin ils ont tous été réduits à 3 pour cent en 1757 , par l'offre d'un remboursement général. Dans toutes ces révolutions , les premiers engagements qui forment les articles 1 , 2 & 3 de l'Echiquier , ont été maintenus à leur ancien taux.

Ces mesures firent murmurer les prêteurs , mais le Gouvernement tint ferme ; ils aimèrent mieux en général se soumettre à la réduction , que de voir mettre à exécution la menace de les rembourser , parce qu'ils craignaient , avec raison , de ne pouvoir employer leur argent , si-non avec plus de profit , du moins avec plus de sûreté.

*ORIGINE du Sinking Fund , ou Caisse
d'Amortissement.*

UNE telle diminution d'intérêts , exigeant à proportion moins de numéraire pour remplir les engagements du crédit public ,

semblait devoir faire supprimer quelques taxes dont le produit devenait superflu ; on ne le fit pas : voici l'emploi auquel ce superflu fut assigné. Lors des premières réductions d'intérêts , on déclara que le résidu des taxes après le paiement des annuités , serait déposé tous les ans à l'Echiquier , pour en faire un fonds spécial , sous le titre d'Amortissement (1).

Cette création fut faite au commencement du regne de George premier, sous la condition que les fonds seraient destinés à payer successivement les dettes contractées avant 1716. Ce projet était sage ; mais dans l'acte du Parlement qui établissait cette caisse, une clause nuisible fut insérée : elle porte que les deniers de ce fonds seront réservés pour le rachat de la dette nationale ; mais il y est ajouté *qu'ils seront à la disposition du Parlement*. On n'a pas tardé à en conclure qu'en vertu de cette

(1) Quoique ce fonds fût réputé composé du résidu des taxes , on y en a affecté plusieurs en totalité , avec charge d'acquitter quelques annuités qui n'ont point d'autre hypothèque.

restriction , le Parlement était en droit d'en disposer selon sa prudence , & de les appliquer aux services ordinaires , ce qui suspend en temps de guerre tous les remboursemens. Alors à chaque session on prend du *Sinking Fund* ce que la Chambre des Communes juge à propos pour subvenir au service de l'année ; & les emprunts se multipliant à proportion de la durée de la guerre , tandis que les remboursemens sont suspendus , il en résulte une baisse considérable dans les fonds , & par conséquent une augmentation d'intérêts dans les nouveaux emprunts.

C'est par cet usage , contraire à l'institution naturelle du fonds d'amortissement , que la nation se donne des entraves à elle-même ; au lieu que si ce fonds étoit si sacré qu'on n'en pût , sous aucun prétexte , détourner les deniers , & que l'on continuât les remboursemens , même en temps de guerre , il serait presque impossible qu'il survînt aucune baisse considérable dans la négociation des annuités.

On objectera qu'il n'est pas raisonnable

d'emprunter quand on a des deniers en main , & qu'il est égal de laisser subsister les anciennes dettes ou de faire des emprunts nouveaux ; mais la finance se gouverne par d'autres regles : payer & emprunter à la fois , sont deux choses qui s'accordent très-bien dans ses maximes , parce que tout ce qui s'appelle paiement anime la confiance & augmente le crédit.

C'est par les emprunts , la sûreté & l'exaëtitude du paiement des intérêts, le secours de la Banque & les facilités qu'elle procure dans la circulation de l'argent ; c'est enfin par les offres de rembourser & le fonds d'amortissement , que s'est formé en cent ans dans le Royaume d'Angleterre , le système de Finances le plus étendu , le plus solide , le plus avantageux & le plus simple qui ait jamais existé parmi les nations. Mais les Anglais n'en ont - ils pas abusé ? C'est un problème que l'histoire de l'administration de Lord North & les tableaux progressifs que nous allons exposer , aideront à résoudre.

ÉTAT DES FINANCES *DE L'ANGLETERRE.*

Pour mettre le lecteur à portée de bien juger de la gradation successive des impôts & de la dette nationale de l'Angleterre, on remontera à l'époque de la paix de 1763, qui a terminé la guerre contre la France & l'Espagne.

1°. On commencera par le tableau des impôts existans en Angleterre, & progressivement accrus jusqu'en 1762, afin de faire parfaitement connaître le revenu national à cette époque.

2°. On donnera ensuite le tableau progressif de la dette nationale depuis Guillaume III jusqu'en 1758, & depuis 1758 jusqu'en 1762.

3°. On indiquera la maniere dont s'emploie le fonds d'amortissement, & on prendra pour exemple l'année 1762, afin de faire voir comment on en pervertit l'usage en temps de guerre.

4°. On parcourra d'une manière succinte les années de paix dont a joui l'Angleterre jusqu'à la guerre de l'Amérique, si fatale pour ce Royaume, & l'on fera voir à quelle somme montoit alors la dette nationale.

5°. Enfin on donnera le relevé des emprunts, de leurs intérêts & des impôts y affectés, depuis le commencement de la guerre de l'Amérique en 1776, jusqu'en 1783.

Ces tableaux feront, à ce qu'on pense, suffisans à un esprit attentif, pour juger de la situation des Finances d'Angleterre dans l'état actuel & dans tous les événemens futurs.

CHAPITRE PREMIER.

PRODUIT des Impôts qui constituent les différentes branches du Revenu national.

ART.	liv. ster. s. d.
1. Les deux tiers du droit de tonnage & pondage	118,711 10 10
2. Droit sur les maisons de la septieme année de Guillaume III. . . .	103,690 6 10 $\frac{1}{2}$
TOTAL.	222,401 17 8 $\frac{1}{2}$

des Finances de l'Angleterre. 15

ART.	liv. ster.	s.	d.
<i>Montant ci-contre.</i>	222,401	17	8 $\frac{1}{2}$
3. Droits sur muscade, canelle, cloux, fleurs, ouvrages de Peintre & mouffeline, avant le 24 Juin 1724.	1,216	1	10 $\frac{1}{4}$
4. Augmentation des droits de l'art. 3.	4		
5. Nouveau droit de 2 s. par liv. de café, depuis le 24 Juin 1724.	31,940	12	3
6. Nouveau droit de 18 d. sur le chocolat, par liv. même époque.	8,887	4	9
7. Nouveau droit d'un schell. par liv. & de 25 p. $\frac{2}{3}$ sur le thé, du 24 Juin 1745.	295,367	10	4
8. Nouveau droit sur les toiles des Indes, porcelaines & marchandises de peu de valeur.	19,973	8	$\frac{1}{2}$
9. Droit de 15 pour $\frac{2}{3}$ sur les soies des Indes, apprêtées.	2,716	14	5 $\frac{1}{2}$
10. Droit des plantations.	1,708	2	2 $\frac{1}{2}$
11. Droits sur le houblon.	79,390	11	4 $\frac{1}{2}$
12. Droits sur les vins & marchandises de France.	14,907	0	5 $\frac{1}{2}$
13. Droits sur l'eau-de-vie, depuis la Saint Michel 1736.	222,892	16	5 $\frac{1}{2}$
14. Droits sur les petits vins, même date.	39,232	5	4
15. Droits sur les esprits faits dans la G. B. même date.	56,670	10	2 $\frac{1}{2}$
16. Droits d'entrée sur les esprits.	3,758	11	11 $\frac{1}{2}$
17. Droits additionnels sur les petits vins & esprits, du 1 ^{er} Juillet 1754.	4,543	10	11 $\frac{1}{4}$
18. Impôts sur les vins & vinaigres.	102,089	16	10
TOTAL.	1,108,201	5	2 $\frac{1}{2}$

ART.	liv. ster.	f.	d.
<i>Montant de l'autre part.</i>	1,108,201	5	2 $\frac{1}{2}$
19. Impôts sur le tabac.	97,925	8	11
20. Impôts sur les marchandises des Indes, mis en 1690.	99,650	19	6
21. Impôts additionnels de 1692, sur les mêmes.	61,586	2	7 $\frac{1}{2}$
22. Droits sur les nageoires de baleines.	5,414	7	2 $\frac{1}{2}$
23. Sur les chandelles, du premier Mai 1745.	72,383	12	6 $\frac{1}{2}$
24. Droits additionnels sur les mêmes.	69,176	13	1 $\frac{1}{2}$
25. Droits sur les apprentissages. . .	4,220	3	9
26. Droits de 4 pour $\frac{1}{2}$ sur la sortie des marchandises, y compris cuirs tan- nés, draps blancs de laine & mar- chandises teintes.	40,650	7	3 $\frac{1}{2}$
27. Droit de 2 schel. par chaldron de charbon, culm (a), fraisis & waterborne.	85,485	2	2
28. Droits sur les fiacres & chaïses à porteurs.	5,924	10	9 $\frac{3}{4}$
29. Nouveau droit de timbre sur vélin, parchemin, papier, cartes & dez.	17,095	19	11
30. Droits sur les peaux, parchemins & vélin.	111,712	15	7 $\frac{1}{2}$
31. Droits additionnels sur les mêmes, ainsi que sur les marchandises de			
TOTAL.	1,779,427	8	4 $\frac{3}{4}$

(a) Chaldron, mesure de 36 boisseaux.

Culm, charbon pour forge.

Fraisis, cendres de charbon de terre.

Waterborne, machine élevant les eaux par le feu.

peu

des Finances de l'Angleterre. 17

ART.	liv. ster.	s.	d.
<i>Montant ci-contre.</i>	1,779,427	8	4 $\frac{3}{4}$
peu de valeur , & sur le café & le thé.	65,076	0	5
32. Droits sur l'amidon & sur les fils d'or & d'argent.	15,427	9	9
33. Droit sur les polices d'assurance .	3,655	6	8
34. Nouveaux Droits sur savon , pa- pier imprimé & à teinture . .	140,250	3	1 $\frac{1}{4}$
35. Droit de 15 pour $\frac{0}{0}$ sur les toiles croisées.			
36. Droits sur les soies, toiles de coton & étoffes imprimées dans la Grande - Bretagne.			
37. Nouveau droit de timbre de 17 12 , sur les pamphlets imprimés & ma- nuscrits.	22,145	0	0
38. Ancien subside de tonnage & pon- dage.	17,052	16	1 $\frac{1}{2}$
39. Droit de 9 d. par barril , appelé des 99 années.	150,618	5	0 $\frac{1}{2}$
40. Même droit appelé de banque. .	150,618	2	10 $\frac{3}{4}$
<i>Fonds établis pour payer les annuités des quatrieme , cinquieme & sixieme années de la Reine Anne.</i>	2,344,270	12	4 $\frac{3}{4}$
41. Droit appelé droit continué de 9 d. par barril.	91,228	11	8 $\frac{3}{4}$
42. Le dernier tiers du droit de ton- nage & pondage.			
43. Droit sur les colporteurs , petits merciers , ramoneurs , &c.			
TOTAL. . . .	2,435,499	4	1 $\frac{1}{2}$

B

ART.	liv. ster. s. d.
<i>Montant de l'autre part.</i>	2,435,499 4 1
44. Droit sur les petits vins & esprits du premier extrait.	91,228 11 8 $\frac{3}{4}$
45. Droit continué du timbre.	
46. Droit de 36 schel. par barril sur les liqueurs douces.	
47. 700 liv. sterl. par semaine sur le produit des postes.	36,400 0 0
48. 3700 liv. sterl. par semaine sur les droits d'excise.	192,400 0 0
49. Sur les droits héréditaires d'excise.	14,491 8 6 $\frac{1}{2}$
50. Droit de 3 schel. par chalderson de charbon, culm, fraïsis & waterborne.	119,193 11 2 $\frac{1}{2}$
51. Nouveau droit sur les maisons.	
<i>Fonds pour les annuités de 1710.</i>	2,889,212 15 5 $\frac{3}{4}$
52. Droit additionnel de 3 d. par barril (excise).	77,016 14 11 $\frac{1}{4}$
53. Nouveau droit sur le poivre & les raisins.	
54. Nouveau droit sur muscade, fleur, canelle, & cloux.	
55. Droit de Londres sur le charbon & culm.	65,487 10 0
56. Droit sur le sel, les harengs blancs & faurets.	239,001 12 6
57. Droit additionnel sur vélin, parche- min & papier.	29,776 2 0 $\frac{1}{4}$
58. Droit sur l'argenterie, depuis le 1 ^{er} Juin 1720.	9 2 1 $\frac{1}{4}$
TOTAL. . . .	3,300,503 17 2

des Finances de l'Angleterre. 19

ART.	liv.	ster.	s.	d.
<i>Montant ci - contre.</i>	3,300,503	17	2	
59. Droit de 12 schel. par barril sur les liqueurs douces, &c.	3,337	5	0	$\frac{1}{2}$
60. Droit sur les permissions du détail des liqueurs fortes.	31,089	7	1	$\frac{1}{4}$
61. Droits additionnels sur les petits vins, esprits & liqueurs fortes. .	157,325	12	11	$\frac{1}{4}$
62. Droit additionnel sur la sortie de tous les vins.	71,192	6	6	$\frac{1}{4}$
63. Nouveau droit additionnel à l'article 61, & nouveau droit sur les verres	90,863	9	0	$\frac{1}{4}$
<i>Fonds pour les annuités de la loterie de 1714.</i>	3,654,311	17	9	$\frac{1}{2}$
64. Droit additionnel sur le papier, carton, &c.	90,317	5	4	
65. Droit additionnel sur le papier imprimé ou peint.				
66. Nouveau droit de 15 pour $\frac{0}{0}$ sur les toiles croisées.				
67. Nouveau droit sur les soies, toiles de cotons & autres, de l'art. 36. .				
68. Nouveau droit sur l'amidon. . .				
69. Nouveau droit sur la sortie des charbons.				
70. Nouveau droit de timbre sur vélin, parchemin & papier. . .	142,601	3	8	
71. Nouveaux droits sur les maisons, fenêtres, carrosses, &c.				
TOTAL.	3,887,230	6	9	$\frac{1}{2}$

B ij

ART.	liv. ster.	s.	d.
<i>Montant de l'autre part.</i>	2,435,499	4	1
44. Droit sur les petits vins & esprits du premier extrait.	91,228	11	8 $\frac{3}{4}$
45. Droit continué du timbre. . . .			
46. Droit de 36 schel. par barril sur les liqueurs douces.			
47. 700 liv. sterl. par semaine sur le produit des postes.	36,400	0	0
48. 3700 liv. sterl. par semaine sur les droits d'excise.	192,400	0	0
49. Sur les droits héréditaires d'excise.	14,491	8	6 $\frac{1}{2}$
50. Droit de 3 schel. par chalderson de charbon, culm, fraïfis & waterborne.	119,193	11	2 $\frac{1}{2}$
51. Nouveau droit sur les maisons.			
<i>Fonds pour les annuités de 1710.</i>	2,889,212	15	5 $\frac{3}{4}$
52. Droit additionnel de 3 d. par barril (excise).	77,016	14	11 $\frac{1}{4}$
53. Nouveau droit sur le poivre & les raisins.			
54. Nouveau droit sur muscade, fleur, canelle, & cloux.			
55. Droit de Londres sur le charbon & culm.	65,487	10	0
56. Droit sur le sel, les harengs blancs & faurets.	239,001	12	6
57. Droit additionnel sur vélin, parche- min & papier.	29,776	2	0 $\frac{3}{4}$
58. Droit sur l'argenterie, depuis le 1 ^{er} Juin 1720.	9	2	1 $\frac{1}{4}$
TOTAL. . . .	3,300,503	17	2

des Finances de l'Angleterre. 19

ART.	liv.	ster.	s.	d.
<i>Montant ci - contre.</i>	3,300,503	17	2	
59. Droit de 12 schel. par barril sur les liqueurs douces, &c.	3,337	5	0	$\frac{1}{2}$
60. Droit sur les permissions du détail des liqueurs fortes.	31,089	7	1	$\frac{1}{4}$
61. Droits additionnels sur les petits vins, esprits & liqueurs fortes. .	157,325	12	11	$\frac{1}{4}$
62. Droit additionnel sur la sortie de tous les vins.	71,192	6	6	$\frac{1}{4}$
63. Nouveau droit additionnel à l'article 61, & nouveau droit sur les verres	90,863	9	0	$\frac{1}{4}$
<i>Fonds pour les annuités de la loterie de 1714.</i>	3,654,311	17	9	$\frac{1}{2}$
64. Droit additionnel sur le papier, carton, &c.	90,317	5	4	
65. Droit additionnel sur le papier imprimé ou peint.				
66. Nouveau droit de 15 pour $\frac{0}{0}$ sur les toiles croisées.				
67. Nouveau droit sur les soies, toiles de cotons & autres, de l'art. 36. .				
68. Nouveau droit sur l'amidon.				
69. Nouveau droit sur la sortie des charbons.	142,601	3	8	
70. Nouveau droit de timbre sur vélin, parchemin & papier.				
71. Nouveaux droits sur les maisons, fenêtres, carosses, &c.	142,601	3	8	
TOTAL.	3,887,230	6	9	$\frac{1}{2}$
	B ij			

ART.	liv. ster.	l.	d.
<i>Montant de l'autre part.</i> . . .	3,887,230	6	9 $\frac{1}{2}$
72. Subside additionnel de pondage. . .	287,868	11	9
73. Droit d'entrée sur marchandises de peu de valeur , non taxées. . .		12	8
<i>Fonds établis pour le soutien de la maison de Georges II , & unis au fonds na- tional en 1761.</i>	4,175,099	11	2 $\frac{1}{2}$
74. Droits d'excise , héréditaire & temporel.	284,713	2	0
75. Nouveau subside de tonnage & pondage.	297,193	13	2 $\frac{1}{2}$
76. Revenus du Bureau de la poste.	32,010	0	0
77. Droits sur les permissions de vendre du vin.	7,002	0	0
78. Amendes , au Bureau des aliéna- tions.	4,576	18	8
79. Amendes à la poste.	2,276	0	0
80. Offres des Sherifs.	666	14	11
81. Accords à l'Echiquier.	1	10	0
82. Saïfies de marchandises.	37,070	19	4
83. Rentes de terres.	1,926	13	4
84. Amendes sur les baux.	5,536	0	0
TOTAL. . . .	4,848,073	2	8

Montant ci-contre 4,848,073 2 8

CHAPITRE II.

EMPRUNTS depuis la guerre déclarée le 17 Mai 1756, jusqu'au 11 Janvier 1762, avec les taxes hypothéquées à leur payement, & le produit desdites taxes.

Ans.	Capitaux.	INTÉRÊTS				DROITS y hypothéqués.	PRODUITS de ces droits au 11 Janv. 1762.		
	liv. ster.	liv. st.	s.	d.			liv. st.	s.	d.
1756	2,000,000	67,500			1 ^o Nouveau droit sur l'argenterie. 2 ^o Droit additionnel sur le timbre. 3 ^o Droit additionnel sur les permissions de vendre des liqueurs fortes. 4 ^o Sur les cartes & dez.		74,576	3	
1757	3,000,000	114,749	19	3 $\frac{1}{4}$	1 ^o Droits sur les contrats. 2 ^o Droit additionnel sur les permissions de vendre du vin. 3 ^o Droit additionnel sur la sortie des charbons.		81,778	9	3 $\frac{1}{4}$
					<i>Droits affectés.</i>				
1758	5,000,000	172,000			1 ^o Sur pensions. 2 ^o Sur maisons & fenêtres. 3 ^o Sur la permission de vendre de la vaisselle d'or & d'argent.		118,558	6	7 $\frac{1}{2}$
	10,000,000	354,249	19	3 $\frac{1}{4}$			274,912	16	1 $\frac{3}{4}$

274,912 16 1 $\frac{3}{4}$

TOTAL. . . 5,122,985 18 9 $\frac{3}{4}$

Bij

Montant de l'autre part.

5,122,985 18 9

Ans.	Capitaux.	INTÉRÊTS.	Droits affectés.	PRODUITS d'iceux au 11 Janvier 1762.	
88 1759	10,000,000	354,249	19 3 $\frac{1}{4}$	1°. Subside additionnel de pondage.	274,912 16 1 $\frac{3}{4}$
	6,600,000	198,000		2°. Sur le ca- fé.	200,101 11 3
				3°. Sur le cho- colat.	
89 1760	8,240,000	329,600		Droit addi- tionnel sur la dreche.	319,060
90 1761	12,000,000	488,250		Droit addi- tionnel sur la forte biere & laile.	357,634
91 1762	12,000,000	600,000		Droit addi- tionnel sur fe- nêtres & li- queurs fortes.	600,000
	48,840,000	1,970,099	19 3 $\frac{1}{4}$		1,751,708 17 4 $\frac{3}{4}$
92. Taxes sur les terres.					2,000,000
93 Les droits ordinaires sur la dreche, &c.					750,000

1,476,795 11 3

6,599,781 10 0

Il suit donc que le produit du revenu national a été,
au 11 Janvier 1762, de.

9,349,781 10 0

N. B. De l'état ci-dessus des emprunts faits pendant
la guerre, il suit que depuis 1756 jusqu'en 1762,
la dette nationale a été augmentée de la somme
de. 48,840,000 l. st.

2°. Que l'intérêt de
cette somme montoit en
1762 à.

3°. Que les droits y
affectés, n'ayant pro-
duit que.

Il y avait un déficit
de.

liv. ster.	f.	d.
1,970,099	19	3 $\frac{1}{4}$
1,751,708	7	4 $\frac{3}{4}$
218,391	11	10 $\frac{1}{2}$

Mais il faut observer qu'il y a toujours du déficit sur les impôts dans les commencemens de leur assiette, & que le produit va toujours en croissant, à proportion des progrès de la consommation (a).

CHAPITRE III.

*SOMMES à payer sur ce revenu, ou dette nationale
au 11 Janvier 1762.*

ECHIQUEUR.

ART.

1. Annuités à long terme, pour restant de la somme originairement fournie, & non souscrite, à la Compagnie du Sud. . .
2. Annuités à vie, avec bénéfice aux survivans, pour somme fournie originairement.
3. Annuités pour deux ou trois vies restantes de ce qui a cessé par mort. . .
4. Billets faits pour intérêts d'autres.

TOTAL. . . .

CAPITAUX.			INTÉRÊTS.		
liv. ster.	l.	d.	liv. ster.	l.	d.
1,836,275	17	10 $\frac{3}{4}$	131,203	12	8
108,100			7,567		
76,005	14	10 $\frac{3}{4}$	10,804	8	
2,200					
2,022,581	12	9 $\frac{1}{2}$	149,574		8

(a) Les taxes de la guerre de 1756 ont regagné le pair & fourni des excédens en peu d'années, à l'exception de celles de 1758, dont la disproportion était trop grande, & sur lesquelles il est toujours resté un déficit de cinquante mille liv. sterl. environ.

B iv

ART.	CAPITAUX.			INTÉRÊTS.		
	liv. ster.	l.	d.	liv. ster.	l.	d.
<i>De l'autre part. . . .</i>	2,022,581	12	9 $\frac{1}{2}$	149,574		8
COMPAGNIE DES INDES.						
5. Par deux actes de la neuvième année de Guillaume III, & deux autres des sixième & neuvième années de la Reine Anne, à trois pour $\frac{2}{3}$	3,200,000			96,000		
6. Annuités à 3 p. $\frac{2}{3}$ de 1744, sur le surplus des droits sur les petits vins, esprits & liqueurs fortes. . . .	1,000,000			30,000		
BANQUE.						
7. Son fonds originaire à 3 pour $\frac{2}{3}$, 1743.	3,200,000			96,000		
8. Pour supprimer des billets de l'Echiquier de la troisième année de George I ^{er}	500,000			17,500		
9. Acheté de la Compagnie du Sud.	4,000,000			140,000		
10. Annuités à 3 p. $\frac{2}{3}$ sur les charbons, &c.	1,750,000			52,500		
11. Annuités à 3 p. $\frac{2}{3}$ sur le surplus du fonds de la loterie de 1714.	1,250,000			37,500		
TOTAL. . . .	16,922,581	12	9 $\frac{1}{2}$	619,074		8

ART.	CAPITAUX.			INTÉRÊTS.		
	liv. ster.	l.	d.	liv. ster.	l.	d.
<i>Montant ci-contre. . .</i>	16,922,581	12	9	619,074		8
12. Annuités à 3 pour $\frac{0}{0}$ de 1746, sur les permissions du détail des li- queurs fortes.	986,800			29,604		
13. Annuités à 3 pour cent des 25, 28, 29, 31, & 32 années de George II, sur le fonds d'amortissement, les pensions, &c. 21,627,821 5 1 $\frac{1}{4}$	33,627,821	5	1 $\frac{1}{4}$	908,834	12	4 $\frac{1}{2}$
14. An. à 3 pour cent, de 1761, sur les droits addition. de la forte biere. . . 11,400,000 0 0						
15. An. à 3 p. cent, de 1761, en loterie, sur le même fonds. 600,000 0 0						
16. Annuités à 3 pour $\frac{0}{0}$ de la 25 ^e année de Georges II, sur le fonds d'amortissement.	17,701,323	16	4	531,039		
17. Annuités à 3 $\frac{1}{2}$ de la 29 ^e année de Georges II, sur le fonds d'amortissement.	1,500,000			52,500		
18. Annuités à 3 $\frac{1}{2}$ de la 31 ^e année de Georges II, sur les droits d'offices, pensions, &c.	4,500,000			157,500		
TOTAL. . . .	74,238,526	14	2 $\frac{1}{4}$	2,298,551	13	$\frac{1}{2}$

ART.	CAPITAUX.			INTÉRÊTS.		
	liv. ster.	l.	d.	liv. ster.	l.	d.
<i>De l'autre part. . . .</i>	74,238,526	14	2 $\frac{1}{2}$	2,288,551	13	$\frac{1}{4}$
19. Ann. à 4 pour cent, de 1760, sur le droit additionnel sur la dreche, la somme de 8,000,000	8,240,000			329,600		
20. Ann. à 4 pour cent, le capital additionn. de 3 pour cent en billets de loterie, sur les 8,000,000 de 1760. 240,000						
21. Ann. à 4 p. $\frac{0}{0}$ pendant 19 ans, avec ann. de 1 p. $\frac{0}{0}$ pendant 98 ans. . . .						
	12,000,000			600,008		
<i>N. B.</i> Ce dernier intérêt, au bout de 19 ans, a été réduit à 3 p. $\frac{0}{0}$.						
COMPAGNIE DU SUD.						
22. Son capital & annuités de la 9 ^e année de Georges I ^{er}	25,025,309	13	11 $\frac{1}{2}$	894,199	13	2 $\frac{1}{2}$
23. Ann. à 3 p. $\frac{0}{0}$, de 1751, sur le fonds d'amort. .	2,100,000			63,000		
<i>Tot. de la dette nat. en 1762.</i>	122,603,836	8	2	4,175,359	6	2 $\frac{3}{4}$
ANNUITÉS VIAGERES.						
24. Annuité de 9 sch. pour une vie, par billet aux Souscrivans, de 100 liv. sterl. dans la loterie de 1745, montant en 1762, à. . . .				18,812	15	
TOTAL.				4,194,172	1	2 $\frac{3}{4}$

ART.	liv. ster.	l.	d.
<i>Montant ci-contre.</i>	4,194,172	1	2 $\frac{3}{4}$
25. Annuité de 18 sch. pour une vie , par billet aux Souscri- vans , de 100 liv. sterl. dans la loterie de 1746 , montant en 1762 , à.	38,216	15	
26. Annuité de 26 sch. 6 d. pour une vie , aux Soucrivans de 100 liv. dans les 3 pour $\frac{2}{3}$ éta- blis en 1757 , montant en 1762 , à.	32,937		
27. Annuité de 22 sch. 6 d. pour 99 ans , aux Soucrivans de 100 liv. ster. aux 3 pour $\frac{2}{3}$ de 1761.	128,250	2	6
<i>Autres articles de dépenses annuelles.</i>	4,393,575	18	8 $\frac{3}{4}$
28. La liste civile de Sa Majesté.	800,000	3	
29. Au Duc de Cumberland , de- puis la 19 ^e de Georges II. .	25,000		
30. Frais de régie des annuités.	47,272	18	11
31. Gratifications de la sortie des grains.	120,000		
32. Dépense ordinaire des postes.	28,900		
33. Frais de la levée des taxes. .	720,000		
34. Sherifs de la Principauté de Galles.	4,000		
<i>Total des dépenses en 1762. .</i>	6,138,748	19	5 $\frac{3}{4}$

<i>B A L A N C E.</i>		liv. ster.	l.	d.
Les dépenses annuelles en 1762, montaient donc à	6,138,748	19	5	$\frac{3}{4}$
Et les dépenses allouées pour le service de 1702 à	18,299,153	18	11	
	24,437,902	18	4	$\frac{3}{4}$
Les revenus ne produisaient que.	9,350,290	8	4	
L'excédent était donc en dépenses de	15,087,692	10		$\frac{3}{4}$
Le Parlement, en conséquence, porta l'emprunt qu'il fit en 1763, à.	14,500,000			
Ce qui réduisait la différence à.	587,692	10		$\frac{3}{4}$
Cet emprunt aurait été porté à la somme de 14,858,678 liv. ster. si l'on n'eût pas trouvé en épargne à l'Echiquier.	358,678			
Qui réduisent l'excédent à . .	239,014	10		$\frac{3}{4}$

Somme trop modique, dans une aussi vaste partie, pour ne pas convaincre que les tableaux que nous venons d'exposer approchent, autant qu'il est possible, de l'exactitude qu'on peut y désirer.

CHAPITRE IV.

Emploi en 1762, de la caisse d'amortissement, à-peu-près semblable à celui qu'on en a fait en temps de guerre depuis son origine.

ART.

1. A la Banque pour douze mois d'intérêts des annuités souscrites à 3 pour $\frac{0}{0}$, & leur régie jusqu'au 5 Juillet.

l. st.	l.	d.
645,547	—	8

ART.	liv. ster.	l.	d.
<i>Montant ci-contre.</i>	645,547		
2. A la même pour douze mois d'intérêts des annuités à 3 p. $\frac{6}{8}$, & leur régie jusqu'au 10 Oc- tobre 1762.	538,996	14	
3. A la même pour douze mois d'intérêts des annuités à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{6}{8}$, & leur régie jusqu'au 5 Juillet.	60,543	15	
4. A la même pour six mois d'in- térêts jusqu'au 5 Juillet, & régie des annuités pour em- prunts faits en 1760 & 1762.	467,117	10	
5. A la même pour régie des an- nuités de 1758.	2,818	10	
6. A la Compagnie du Sud, pour douze mois échus le 5 Juillet, des annuités de 1751, & leur régie.	64,181	5	
7. Pris à caisse pour les annuités à une vie de la 30 ^e année de Georges II.	32,812	10	
8. Pour remplir le déficit trouvé le 5 Juillet dans les droits sur les offices, pensions, maisons & fenêtres.	48,891	14	11
9. A l'Huissier de l'Echiquier près Sa Majesté.	52	14	7
10. Pour remplir le déficit du droit			
TOTAL.	1,860,961	13	6

ART.	liv. ster.	l.	d.
<i>Montant de l'autre part. .</i>	1,860,961	3	6
unis en 1760 sur la forte biere & laile.	26,710		
11. Pour la circulation des billets de l'Echiquier.	6,229	7	5
12. Pour liquider la somme de 1,762,000 liv. ster. du service de l'année 1761.	995,160	14	7
<i>Total de l'emploi. . . .</i>	2,889,161	15	6

Ces notions générales suffisamment détaillées, permettent d'épargner, pour la suite, l'ennui inséparable des calculs volumineux; on se contentera donc de conduire, par une déduction abrégée, mais claire & précise, à la connoissance de la situation actuelle des Finances d'Angleterre, jusqu'en 1776. Nous continuerons depuis cette année, dans laquelle a commencé la guerre, le tableau des Emprunts, de leurs Intérêts & des Taxes qui y sont affectées jusqu'en 1783 inclusivement.

CHAPITRE IV.

ON a vu qu'en 1762, temps de la guerre, la dette nationale montait à. . . liv. ster. . 122,103,836 8 2 $\frac{1}{4}$

des Finances de l'Angleterre. 31

Montant ci-contre. . . . 122,103,836 8 2 $\frac{1}{4}$

Et l'on n'a point dû être étonné de ce qu'en 1763 , à la conclusion de cette guerre , la partie de cette dette , qui était fondée , montât à la somme de 138,402,601 0 0

Et celle non-fondée , dont on ôte 2,000,000 , comme indemnité pour les dépenses accidentelles que demandent les deux premières années qui suivent la paix , montait à 8,000,000 0 0

Par conséquent , à la conclusion de la guerre , en 1763 , la dette nationale était de liv. ster. 146,402,601 0 0

A Noël 1773 , la dette fondée , en y comprenant les annuités longues & à vie , le million emprunté sur les 6 d. de la liste civile , montoit à 131,299,375

La dette non fondée qui	}	5,049,371
consistoit en billets de l'é-		
chiquier , pour 1,000,000		
A la Compa-		
gnie des Indes.. 1,400,000		
Dette de la		
Marine. 1,049,371		
Liste civile. 800,000		

Ainsi à Noël 1773 , la dette générale fondée & non-fondée , ne montait qu'à 136,348,746 0 0

Il est donc évident qu'après dix ans de paix , on avait payé la somme de 10,053,855 0 0

liv. ster. l. d.

Montant de l'autre part. 10,053,855 0 0

Mais cette déduction n'avait pas été entièrement prise sur le revenu national, la plupart des sommes y employées venaient des articles suivants, qui provenant de la guerre, semblaient destinées à diminuer la dette qu'elle avoit occasionnée. SAVOIR ;

Produit des prises sur		
les Français.	815,500	}
Epargnes sur l'armée.	964,755	
Résidu du Lord Chatam.	216,222	
Balance des prisonniers		
Français.	670,000	}
Ventes de terres dans		
les Isles cédées.	70,000	
De la Compagnie des		
Indes.	800,000	}
Gain public par indemnité, d'un schelin par livre de thé.	700,000	
De la Banque, pour renouveler sa Chartre.	110,000	
D'escompte à 10 p. $\frac{2}{5}$ sur les quinze cents mille livres payées en 1772.	150,000	
		4,496,477 0 0

Ce qu'on a donc pris sur le revenu national pour diminuer la dette, pendant onze ans d'une paix profonde & d'un commerce florissant, ne montait qu'à la somme de.

5,557,378 0 0

Mais

Mais il faut observer que les dépenses avaient été augmentées pendant plusieurs années, par les préparatifs de guerre contre l'Espagne & la France, au sujet des isles *Falkland* ou Malouines.

Si la diminution des capitaux était pour ainsi dire insensible, celle des intérêts ne l'était pas moins. En effet, les annuités payables en 1763, mon-

taient à 4,900,000 liv. st.

Et celles au compte de
l'Etat, à Noël 1773, à 4,600,000

L'intérêt n'était donc
diminué que de 300,000

Il paraît inutile de suivre ces détails pour les années 1774 & 1775, puisque ce qu'on prétend y avoir éteint de la dette nationale se trouve plus que balancé par les emprunts que l'on a faits pendant ces années pour subvenir aux besoins annuels occasionnés par les troubles de l'Amérique septentrionale. Cependant, pour ne pas faire croire que notre silence soit affecté, on va succinctement en exposer le tableau.

La dette payée pendant les années 1774 & 1775, consiste par année en un million de 3 pour cent à 88, ce qui fait, pour les deux années deux millions à 88

pour cent, ou. 1,760,000 liv. ster.

*Dettes contractées sans y avoir
pourvu.*

Nouveaux bills de l'E-
chiquier. 250,000

Dépenses extraordinai-
res pour l'artillerie. . . 190,423

Intérêts de la dette non-
fondée, & régie de la lo-
terie pour deux ans. . . 200,000

Augmentation de la
dette de la marine, y com-
pris 200,000 liv. ster. ac-
cordées en 1774. . . . 849,208

Dépenses extraordinai-
res de l'armée. 582,628

2,072,259 liv. ster.

Par conséquent la nouvelle dette contractée en 1774 & 1775, excède les payemens faits pendant ces années sur l'ancienne, de. 312,259 liv. ster.

Mais il n'est pas moins vrai qu'à cette époque, la dette fondée s'est trouvée réduite à 129,299,375 liv. ster. sauf à pourvoir à la dette non fondée, qui alors montait à 7,121,630 liv. ster.

Le produit de toutes les taxes, y compris celles des terres & de la dreche, montait en 1775, à 10,150,000 liv. ster.

Ce fut alors que Lord North trouva le moyen de persuader à l'Angleterre qu'une armée à peine capable de traverser en corps trente lieues de pays, allait aux extrémités de la terre, faire en une seule campagne la conquête de treize Provinces. Cette erreur a causé une augmentation de quatre-vingt-un millions dans la dette nationale.

CHAPITRE VI.

*EMPRUNTS depuis la guerre de l'Amérique
& pendant celle de la France, de l'Espagne
& de la Hollande, avec les impôts
appropriés au paiement des annuités de ces
Emprunts.*

	Ans.	Capitaux.	Intérêts.	Impôts y affectés.	Produit de ces Impôts.
				1°. Taxe de 20 sch. sur les voitures à qua- tre roues.	
				2°. Taxe de cinq guinées sur les ca- roffes de stage.	
				3°. Taxe d'un sch. sur chaque feuille d'é- crits.	liv. ster.
N°. 94	1776	2,000,000	64,000	4°. Taxe d'un de- mi-penny sur les ga- zettes & papiers nou- velles.	73,000
				5°. Droit de fix pences sur chaque jeu de cartes, & de deux sch. six pences sur les dez.	
TOTAL. . .		2,000,000	64,000		73,000

C ij

	Ans.	Capitaux.	Intérêts.	Impôts y affectés.	Produit de ces Impôts.
<i>D. Part.</i>		2,000,000	64,000	1°. Taxe d'une guinée sur chaque domestique mâle.	liv. ster. 73,000
N°. 95.	1777	5,000,000	225,000	2°. Droit addition- nel sur les verres. 3°. Droit sur les enchériffemens & les objets vendus à l'en- can.	242,000
N°. 96.	1778	6,000,000	330,000	1°. Nouveau droit sur les maisons. 2°. Droit addition- nel de huit guinées par tonneau de vins de France. 3°. Droit addition- nel de quatre guinées par tonneau sur les autres vins.	336,558
N°. 97.	1779	7,000,000	472,000	1°. Droit addition- nel de 5 pour $\frac{0}{100}$ sur le produit de l'excise. 2°. Taxe d'un pen- ny par mille sur les chevaux de poste. 3°. Droit addition-	378,000
TOTAL. . .		20,000,000	1,091,000		1,039,558

	Ans.	Capitaux.	Intérêts.	Impôts y affectés.	Produit de ces Impôts.
<i>Ci-contre.</i>		20,000,000	1,091,000	nel de 5 pour $\frac{2}{100}$ sur les baristes.	liv. ster. 1,039,558
				1°. Droit additionnel de 6 pences par boisseau sur la drecche.	
				2°. Droit additionnel d'un penny par gallon sur les petits vins.	
				3°. Droit additionnel de 3 pences sur les esprits, & d'un schel. sur le rhum & l'eau-de-vie.	
N°. 98.	1780	12,000,000	696,000	4°. Droit additionnel de 4 liv. ster. sur chaque tonneau de vin de Portugal, & de 8 liv. ster. par tonneau de vins de France.	701,666
				5°. Droit additionnel de 4 schel. par chaldron sur le charbon de terre.	
				6. Droit additionnel d'un sch. 10 pences par boisseau de sel.	
TOTAL. . .		32,000,000	1,787,000		1,731,214

Tableau historique

	Ans.	Capitaux.	Intérêts.	Impôts y affectés.	Produit de ces Impôts.
<i>D. part.</i>		32,000,000	1,787,000	7°. Taxe sur la recette des legs. 8°. Taxe sur les teneurs de café. 9°. Droit de 6 pences sur les avis insérés dans les gazettes.	1,731,214
N°. 99.	1781	21,000,000 pour avoir 12 millions comprant.	660,000	1°. Nouveau droit additionnel de 5 p. $\frac{0}{0}$ sur les droits payés à l'excise. 2°. Droit additionnel d'un penny trois farthings par livre de tabac. 3°. Droit additionnel de 4 sch. 8 pences par quintal de sucre. 4°. Droit additionnel sur le papier & les almanachs.	704,000
				liv. ster.	
				1°. Droit rétabli sur la biere, ci. . . 42,000 2°. Permission de vendre	
TOTAL. . .		53,000,000	2,447,000	4,2000	2,435,214

Ans.	Capitaux.	Intérêts.	Impôts y affectés.	Produit de ces Impôts.
<i>Ci-contre.</i>	53,000,000	2,447,000	liv. ster.	2,435,214
			<i>Ci-contre.</i>	42,000
			du thé, ci.	48,755
			3°. Droit sur le savon, ci.	104,500
			4°. Droit addit. sur le tabac, ci.	141,330
			5°. Droit addition. sur l'eau-de-vie, ci.	6,000
			6°. Droit addit. sur le sel.	60,000
N°. 100. 1782	20,250,000 Pour avoir 13,500,000 comptant.	793,000	7°. Droit addit. sur les sels empl. en médecine, ci.	6,000
			8°. Timbre sur les assurances des maisons & meubles, ci.	100,000
			9°. Timbre sur les lettres-de-chan-	
TOTAL. . .	73,250,000	3,240,000	508,555	2,435,214
			Civ	

Tableau historique

Ans.	Capitaux.	Intérêts.	Impôts y affectés.	Produit de ces Impôts.
<i>D. part.</i>	73,250,000	3,230,000	liv. ster. 2,435,214	
			<i>D. part.</i> . . 508,555	
			ge tirées d'une place sur l'autre dans l'intérieur du Royaume, ci. 50,000	
			10°. Droit sur les billets de spectacle, ci. 30,000	
			11°. Droit sur le roulage ou transport par terre, ci. . . 60,000	
			12°. Droit sur le transport par eau sur les rivières & canaux, ci 163,000	
			13°. Droit sur les caboteurs ou navires côtiers, ci. 12,000	825,555
TOTAL.	73,250,000	3,230,000	825,555	3,260,769

*R É S U L T A T.**DETTE NATIONALE.*

Au mois de Janvier 1776 , la
dette nationale fondée , montait à
129,299,375 liv. ster. ci. 129,299,375 liv. ster.

Et la dette non-fondée , à 7,121,630
liv. ster.

Emprunts de la guerre de l'Amé-
rique , depuis 1776 jusqu'en 1783. . 73,250,000

Par conséquent la dette nationale
fondée montait à. 202,549,375

Et la dette non-fondée à 34,867,377
liv. ster. S A V O I R :

Dette de la Marine au 31 Décembre
1782 , y compris les
transports , ci. . . . 14,207,415 l. st.

Dépenses des trou-
pes , auxquelles il n'a-
vait pas été pourvu. . 3,616,795

Dépenses de l'artil-
lerie auxquelles il n'a-
vait pas été pourvu ,
& autres dettes de l'ar-
tillerie 1,724,503

Emprunté de la Ban-
que. 2,000,000

21,648,713

Montant de l'autre part. . . . 202,549,375 liv. ster.

D'autre part. . . . 21,648,713 l. ft.

Billets de l'Echi-
quier non acquittés. 3,300,000

Dû à la Banque, en
avance sur la taxe fon-
cière. 4,918,664

Dépenses de guerre
pour 1783, & reli-
quat du service, éva-
lués. 5,000,000

34,867,377

Pour commuer une
partie de cette dette,
on a emprunté en Mars
1783. 12,000,000

Pour lesquels on a
donné douze millions
d'actions à 3 p. $\frac{c}{o}$, &
trois millions à 4 p. $\frac{c}{o}$
& une annuité de 80
mille liv. ster. pour
77 ans, ci. 15,000,000 liv. ster.

Ce qui fait monter la dette fon-
dée à. 217,549,375 liv. ster.

Et réduit la dette
non-fondée à. . . . 22,867,377 l. ft.

Les deux dettes jointes ensemble montent à 240,416,652
liv. ster. somme à-peu-près égale à cinq milliards quatre cents
seize millions tournois.

TAXES ET IMPOSTS.

NET produit de la taxe des terres & de celle de la dreche. 2,450,000 liv. ster.

Les anciennes taxes ont produit en 1775 , 8,300,000 livres. On peut donc les évaluer , année commune , déduction faite des frais de régie , à (a). 8,000,000

L'évaluation des nouvelles taxes imposées depuis 1776 jusqu'en 1783 , pour faire face aux intérêts des emprunts faits dans les mêmes années , monte à 3,332,057 liv. ster. mais il faut déduire les frais de régie & les déficits présumables (b); ce qui réduit la juste évaluation à. 2,900,000

TOTAL. 13,350,000

(a) Le Docteur Price n'évalue leur produit présumable qu'à 7,130,000 liv. ster. en quoi il y a lieu de croire qu'il se trompe , puisqu'elles ont toujours produit au-delà depuis 1776 , ainsi qu'il est facile de le vérifier par les excédens qui sont entrés au fonds d'amortissement.

(b) Il y a eu jusqu'à présent un déficit considérable sur le produit de ces nouvelles taxes , mais la consommation & le commerce devant augmenter pendant la paix , il y a lieu de croire qu'elles deviendront suffisantes pour payer les intérêts auxquels elles ont été affectées , & jusqu'alors le *Sinking Fund* qui va toujours augmentant par les progrès du commerce & des richesses , & l'extinction des annuités à temps & à vie , y subviendra facilement.

<i>Montant de l'autre part. . . .</i>	13,350,000 liv. ster.
Produit présumable des impôts affectés à l'emprunt de 1783.	580,000

Totalité de l'évaluation du revenu national résultant des taxes & impôts en Angleterre (a).	} 13,930,000 liv. ster.

On a imprimé à Londres depuis que ceci est écrit, un Mémoire du Docteur Price, par lequel il conclut de ce déficit momentané, qu'il faut que le Gouvernement Britannique porte le revenu national à quinze millions sterling, en établissant de nouveaux impôts, & faisant de nouveaux emprunts, & propose à ce sujet un nouveau système, en portant le taux de l'intérêt des stocks (actions), de trois pour cent à quatre.

Je pense que cette innovation aurait beaucoup d'inconvéniens, & apporterait de grands changemens dans la circulation des effets.

(a) L'Angleterre ouvrant en 1784, un emprunt suffisant pour éteindre la totalité de la dette non fondée, la totalité des impôts, après cette opération, excédera, quatorze millions cinq cents mille livres sterling.



D É P E N S E S.

I N T É R Ê T S A N N U E L S.

A NNUITÉS antérieures à 1776, & leurs frais de régie.	4,220,000 liv. ster.
Annuités de 1776, 1777, 78, 79, 80, 81 & 82, & leurs frais.	3,247,598
Annuités de l'emprunt de 1783, & frais.	521,120
<i>Total des Annuités.</i>	<u>8,035,718 liv. ster.</u>

Etat du revenu libre de l'Angleterre.

En déduisant la somme de 8,355,718 liv. ster. de 13,930,000 liv. ster. il en résulte que le revenu national non-approprié n'est que de. 5,894,282 liv. ster.

Les dépenses du Gouvernement pendant la paix, celles de la Marine, portées à un juste milieu, & les accidens imprévus, ne peuvent être estimés, année commune, à moins de. 3,800,000 l. st.

A quoi il faut ajouter pour la liste civile. 900

4,700,000

Donc la balance en faveur du revenu, n'est que de. 1,194,282 liv. ster.

- En ajoutant à ce faible résidu le produit précaire d'une loterie , on y verrait difficilement les moyens de rembourser annuellement , pendant la paix , plus d'un million d'annuités à quatre pour cent , à moins qu'une grande augmentation de commerce & de consommation , n'occasionnât un accroissement considérable & imprévu dans le produit des taxes , & par conséquent dans le fonds d'amortissement.

Telle est la situation actuelle des Finances de l'Angleterre, situation qui ne saurait être contestée par les gens éclairés de ce Royaume.

Tout ce qu'on annoncerait de plus favorable ou de plus fâcheux ne pourrait être suggéré que par les intérêts personnels & l'esprit de parti.



LE Tableau des Finances de l'Angleterre peut donner lieu à une infinité d'observations & de remarques ; mais je me bornerai à en indiquer un petit nombre.

I.

La dette nationale montant dans sa totalité à deux cents quarante millions sterl. paraît être portée très-loin , & ne pouvoir plus être augmentée sans danger.

Tous les emprunts faits depuis Guillaume III jusqu'en 1776 , ont servi à écarter la puissance & la richesse des Anglais ; ils ont tourné au profit de l'Etat & des particuliers , & en occasionnant des taxes , ils ont fourni à chacun le moyen de les payer , sans peine & sans murmure ; mais les emprunts faits depuis 1776 , n'ont produit aucun autre avantage à la Nation , que de prouver l'immensité de ses ressources & l'étendue de son courage. Les Anglais ont ajouté à leur gloire , mais le Royaume se trouve grevé d'une nouvelle dette , &

furchargé de taxes additionnelles pour en payer les intérêts, & ils ont perdu leur souveraineté sur les treize Provinces de l'Amérique Septentrionale, & leur commerce a souffert par cet événement une diminution considérable. Encore une faute, le crédit national ne pourrait-il pas s'écrouler ?

I I.

La puissance & le crédit de l'Angleterre ne peuvent donc se soutenir désormais que par un gouvernement pour ainsi dire infailible dans ses mesures. Un mauvais Roi, un Parlement corrompu, suffisent pour écraser à jamais ce Royaume. Il n'en est pas de même des Puissances territoriales, telles que la France & l'Espagne, qui peuvent se maintenir malgré les abus & les erreurs de leur administration.

Il paraît que le terme moyen auquel la dette nationale de l'Angleterre devrait être réduite pour ramener sa plus grande prospérité, est cent millions sterling, & neuf millions sterling d'impôts, y compris la
taxe

taxe des terres & de la dreche ; dont trois millions cinq cents mille liv. sterling pour payer l'intérêt des cent millions auxquels la dette fondée se trouverait réduite , quatre millions pour entretenir le service public , la marine & l'armée sur un pied respectable , quinze cents mille livres sterl. pour le fonds d'amortissement & les dépenses imprévues ; mais pour parvenir à ce point , il faudrait : 1°. que l'Angleterre réduisît en temps de paix les dépenses du service & l'entretien de sa marine à trois millions , & que la taxe des terres & celle de la dreche réunies au bénéfice d'une loterie , produisissent annuellement cette somme. 2°. Qu'elle fut pendant vingt ans se maintenir en paix , & se borner à augmenter par la progression de son commerce & de son activité , la consommation de ses matières , & par conséquent le produit des impôts. 3°. Que pendant ce long période la totalité du fonds d'amortissement & de ses accroissemens éventuels , fût employée à sa véritable destination , qui est la réduction de la dette nationale.

III.

Le peuple du Royaume de France se croit accablé par les impôts, & se persuade qu'il y a moins de taxes en Angleterre qu'en France. Quelques lecteurs verront sans doute avec étonnement la longue énumération que nous avons été obligés d'en faire. Qu'ils apprennent (si toutefois ce peut être une consolation) qu'il existe à proportion beaucoup plus d'impôts en Angleterre qu'en France (a).

Cependant en Angleterre le journalier de la campagne est vêtu de bon drap, mange tous les jours de la viande & de bons alimens, & porte sur son visage un air de prospérité, tandis que dans une assez grande partie de la France, il est presque nud, ou couvert de haillons, & ne se nourrit de viande fraîche qu'aux grands jours de l'an-

(a) Je dis à proportion, parce qu'il n'y a en Angleterre que six millions d'hommes, & en France il y en a vingt millions, dont à la vérité dix-huit millions sont tout-à-fait misérables, & douze cents mille dans la médiocrité rigoureuse, six cents mille vivent dans l'aisance & deux cents mille sont puissans.

née. Dans les villes , l'ouvrier , le manoeuvre gagne de quoi entretenir sa famille , lit les nouvelles & prend part aux événemens publics ; en France , il est presque toujours misérable & tremblant. Cette différence vient de la maniere dont les impôts sont répartis. En Angleterre , plus on est riche , plus on paye , personne n'est exempt ni privilégié ; les choses de premiere nécessité ne sont point taxées , ou le sont très-peu , les objets de luxe le sont beaucoup ; par exemple , les vins de France , les cartes , les dés , les marchandises de fabrique étrangere , les laquais , les carosses , tous les impôts sont sur les jouissances & la consommation , aucun sur l'existence & le travail. Celui qui consomme le plus est celui qui paye davantage. En France , presque toutes les taxes portent entièrement sur la classe laborieuse & pauvre ; c'est elle qui paye la taille & les autres impôts. En Auvergne , les payfans sont obligés de venir travailler à Paris pendant l'hiver , aux ouvrages les plus vils & les plus pénibles , afin que retournant chez eux au

temps des fruits & de la moisson , ils puissent rapporter de quoi payer les impôts. Les impôts d'une province à l'autre oppriment le commerce & l'industrie nationale. Les objets taxés sont presque tous des objets de nécessité. Ce n'est pas le plus riche consommateur qui paye le plus , on semble au contraire l'avoir consulté dans la répartition des taxes , afin de les rejeter presque toutes sur ceux qui n'ont pas le moyen d'en payer. A cela se joignent les corvées , le service personnel & des vexations héréditaires , plus cruelles que tout le reste. Voilà ce qui cause la misère d'un peuple & l'énergie de l'autre , quoique celui-ci supporte , à proportion , des impôts plus considérables.

IV.

D'habiles spéculateurs d'Angleterre & de Hollande prétendent qu'il serait nuisible au peuple Britannique que la dette nationale fût entièrement acquittée , & qu'elle fût même réduite au-dessous de cent millions sterling. Cette dette est , selon eux ,

une grande source de richesses. Le détail de leurs calculs est intéressant & curieux , mais il m'entraînerait au-delà des bornes que je me suis prescrites. J'en parlerai dans un ouvrage particulier sur les Finances , où j'expliquerai l'agiotage des fonds d'Angleterre , & en général la nature du crédit public ; la théorie générale du commerce de Banque & le système particulier de la banque d'Angleterre , & enfin les avantages que les Puissances territoriales auraient sur les nations qui ne sont que commerçantes , pour établir un crédit public , en supposant une égalité de lumières & de loix dans ces différens Gouvernemens.

*OBSERVATIONS additionnelles sur les
Finances de l'Angleterre.*

A la fin de l'année 1782 , la Nation Anglaise fut alarmée & de la rapidité avec laquelle la dette s'était accrue , & des dépenses qu'il fallait faire pour continuer la guerre.

On remarquait ;

1°. Que la forme des emprunts faits en augmentant le capital de la dette , afin de payer un intérêt annuel moins fort , était propre à discréditer la Nation , & ne laissait , pour ainsi dire , aux prêteurs aucun espoir de remboursement.

2°. Qu'il s'était introduit de grands abus dans la maniere de recevoir les soumissions des prêteurs , & dans les primes & autres avantages qu'on leur accordait pour les engager à prêter ; qu'enfin les emprunts publics étaient devenus à la fois un objet de monopole en faveur de quelques protégés , & un moyen de corruption entre les mains des Ministres.

3°. Qu'il y avait un déficit très-considérable sur l'évaluation des taxes que Lord North avait proposées , & qui avaient été établies pour faire face aux annuités des emprunts contractés depuis 1776 jusqu'en 1782 inclusivement.

4°. Que les anciennes taxes avaient diminué de produit , à cause des entraves que la guerre avait apportées dans les

différentes branches du commerce, & qui avaient multiplié & accumulé les anticipations faites sur les rentrées (a) du fond d'amortissement.

5°. Que l'extraordinaire de la guerre & les dettes de la marine & de l'artillerie avaient été portés à un degré allarmant, & occasionnaient une dette non fondée, qui mettait les Ministres à portée d'agir & de se procurer des ressources d'argent d'une manière inconstitutionnelle & sans l'aveu du Parlement.

Frappés de ces divers inconvéniens, Lord Shelburne & ceux qui avaient succédé à Lord North & à ses Collegues dans l'administration, voulurent concourir avec la Chambre des Communes à y apporter des remèdes. Il fut nommé un Comité pour vérifier le montant des diverses sommes levées par annuités & formant les subsides accordés au Roi depuis le 5 Janvier 1776 jusqu'au 5 Avril 1782, le montant de l'intérêt annuel des sommes empruntées,

(a) The growing produce, of the Sinking Fund.

le produit des taxes imposées pour payer cet intérêt, & enfin les déficits qui se trouvaient dans le produit de ces taxes.

Ce Comité, sous la direction du Lord Shelburne, compulsa les registres des Receveurs & ceux de l'Echiquier, interrogea les principaux Employés, & dressa un rapport qui, par son authenticité, sa précision & sa clarté, est un chef-d'œuvre de finances dont on ne pourrait trouver aucun autre exemple, & dont voici le résultat.

Il fut avéré.

1°. Que le déficit qui s'était trouvé sur l'évaluation des taxes affectées à l'emprunt de 1777, montait en cinq années finissantes au 5 Janvier 1782,

à.	486,372	5	4 $\frac{1}{2}$
------------	---------	---	-----------------

Sur celles de 1778 jusqu'à la même époque, à.	879,910	1	10
---	---------	---	----

Sur celles de 1779 jusqu'à la même époque, à.	454,124	13	1 $\frac{1}{4}$
---	---------	----	-----------------

Sur celles de 1780 jusqu'à la même époque, à.	367,762	4	6 $\frac{1}{2}$
---	---------	---	-----------------

Sur celles de 1781, à.	417,634	13	4
--------------------------------	---------	----	---

<i>Total des déficits éprouvés jusqu'alors.</i>	2,605,803	18	2 $\frac{1}{4}$
---	-----------	----	-----------------

Sur quoi il faut déduire pour le produit des remises ou escomptes que l'on avait coutume d'accorder aux Marchands

des Finances de l'Angleterre. 57

Ci-contre. 2,605,803 18 2 $\frac{1}{4}$

sur les droits qu'ils payoient à la douane,

& dont la suppression faisoit partie du

bill d'emprunt du 5 Avril 1781. . . . 167,000

Il reste. 2,772,803 18 2 $\frac{1}{4}$

Qu'en conséquence les emprunts & les subsides en résultans s'étaient trouvés insuffisans pour subvenir aux besoins prévus, parce qu'il avait fallu y ajouter chaque année de quoi remplir le déficit des taxes imposées l'année précédente ; que de-là étoit provenue l'impossibilité de faire face aux dettes des divers départemens, & l'accumulation d'une dette non fondée, très-considérable ; le fond d'amortissement ni la taxe des terres & celle de la dreche n'ayant pu suffire aux charges dont on les grevait par anticipation.

2°. Que les anciennes taxes avaient elles-mêmes souffert une réduction par la diminution ou la perte de plusieurs branches de commerce, à tel point que, dans l'espace d'une seule année, le fond d'amortissement, composé du résidu de ces taxes, avait baissé de 3,000,000 ster. à 2,600,000 l. ster.

3°. Que le déficit éprouvé sur les nou-

velles taxes provenait de deux causes ; savoir , de ce que l'intérêt des sommes empruntées commençait à courir six mois avant que la perception des taxes pût avoir lieu , & de l'insuffisance du produit de plusieurs de ces taxes.

4°. Que cependant plusieurs des nouvelles taxes avaient regagné le pair dans l'année lors courante 1782 , & que celles imposées en 1776 , produisaient un surplus de 24,000 liv. sterl. en sorte qu'en 1782 il ne s'était trouvé sur la masse de toutes les taxes imposées depuis la guerre , qu'un déficit de 395,931 l. 17 s. qui résultait presque entièrement des taxes de 1781 , dont la perception n'était point encore en vigueur (a).

5°. Qu'au 5 Janvier 1776	Capitaux.	Intérêts & Régie.
	l. s. d.	l. s. d.
la dette fondée de l'Angle-		
terre se réduisait à.	123,964,500 7 2 $\frac{1}{2}$	
Coûtant pour l'intérêt an-		
nuel & les frais de régie.		4,411,826 11 7 $\frac{1}{2}$
Et qu'au 5 Janvier 1782 ,		
elle s'élevait à.	177,052,428 18 8	
Dont l'intérêt annuel &		
les frais de régie coûtaient.		6,688,186 10 5
Accroissement en six ans.	53,087,928 11 5 $\frac{1}{2}$	2,276,359 18 9 $\frac{1}{2}$

(1) Report of the Committee , &c. p. 8 & 9.

6°. Que , dans ces annuités , étaient comprises différentes sommes accordées pour supplément d'intérêt , lesquelles s'éteindraient avec le temps , & n'avaient aucun capital fixe ; que ces différens supplémens montaient ensemble à 1,126,621 l. 2 s. 2 d. $\frac{1}{2}$ & consistaient en annuités à longs termes ou viagères.

7°. Que la dette non fondée montait à 23,184,254 l. 1 s. 2 d. $\frac{1}{2}$ sans y comprendre une grande quantité de dettes & fournitures pour la marine & l'armée , dont on n'avait point encore fait la liquidation , & les trois millions d'anticipation votés par le Parlement. Le Comité observa que , dans la dette non fondée , il se trouvait 9,941,988 l. 4 s. 8 d. en bills de l'échiquier , dont l'arrièrément provenait des déficits & des retards dans le payement de la taxe des terres & de celle de la dreche.

8°. Que la guerre de l'Amérique avait coûté en six années plus de cent millions sterling, dont plus de vingt millions avaient été dépensés sans l'autorité du Parlement ,

sous prétexte de services imprévus , tels que primes d'engagemens & hautes payes de Matelots & Soldats , navires de transports , &c. &c. ainsi qu'il résultait & des états tenus par les Trésoriers , & des dettes subsistantes , & qu'il en résultait le grand inconvénient de ne pas savoir ni déterminer jusqu'où pouvoient aller les dépenses de la guerre.

D'après tous ces faits qui annonçaient un embarras réel dans les finances de la Nation , & un épuisement sensible dans les diverses branches de perception & de commerce , l'Angleterre desira la paix , & se détermina à entrer en traité avec les Puissances belligérantes. Il est probable que ce Royaume n'aurait pu continuer longtemps de si grands efforts sans être entièrement ruiné : les annuités de 3 pour cent étaient tombées à 54 ; mais aussi-tôt que les négociations de paix furent entamées , elles remonterent à 68 , c'est-à-dire , à 8 au-delà du pair de 5 pour cent.

On criait de tous côtés que l'Angleterre allait être entraînée dans une banqueroute

qui n'eut jamais d'égale , & qu'il était impossible d'éviter , parce que les taxes étaient insuffisantes pour faire face aux intérêts des emprunts ; on observait , avec une apparence de fondement , que cette Nation ne pouvait réparer les breches faites à son commerce par l'affranchissement de l'Amérique septentrionale , que la diminution du commerce & de la consommation perpétuerait le déficit des taxes , & qu'il faudrait en venir à une réduction forcée d'intérêts qui enlèverait pour jamais à ce Royaume la puissance qu'il tire du colosse fragile de son crédit public.

Mais le Commerçant, l'homme d'affaires, le Capitaliste éclairé ne s'effrayèrent point des déclamations du vulgaire ; soumettant tout à la justesse du calcul contre lequel la persuasion & l'éloquence ne peuvent rien , ils savaient qu'il restait à l'Angleterre deux leviers capables de remuer le monde , la banque qui multiplie le numéraire , & le représente au même instant en cent lieux différents ; le fonds d'amortissement qui est à la fois & la base & le gage de la confiance

publique. Tant que ces deux leviers existeront, la Nation Anglaise ne perdra ni son activité ni son industrie; les maisons de commerce de l'Amérique Septentrionale ne seront habitées que par les Agens ou les Associés des Négocians de Londres; les manufactures fleuriront plus que jamais; de nouvelles branches de commerce s'ouvriront; les taxes donneront de l'excédent, & faciliteront les remboursemens ou la réduction volontaire, soit des intérêts, soit des capitaux fictifs accordés par supplément dans les emprunts onéreux de 1779, 80 & 81; enfin les annuités à temps s'éteindront & contribueront à la libération de l'Etat.

Mais si l'Angleterre doit être encore heureuse & florissante, elle ne peut plus porter d'ombrage à des Peuples voisins; elle est dans l'impuissance de recommencer la guerre. L'ordre & l'économie, voilà ses ressources.

La France est à tous égards dans une situation bien plus avantageuse. Sa fertilité & sa population, la variété & la qualité

supérieure des productions de son sol lui assurent la prépondérance sur toutes les autres Nations de l'Europe. Il ne faut pas de grands efforts d'industrie & d'activité pour augmenter son commerce ; toutes les branches sont , pour ainsi dire , naissantes , & susceptibles d'accroissement & d'amélioration. Le bas Peuple est chargé d'impôts ; mais la première & la seconde classe sont en état de fournir de grandes ressources. Les revenus de l'Etat sont immenses , & peuvent s'accroître sans recourir à des taxes onéreuses ; leur perception est coûteuse & embarrassée , & leur régime défordonné ; mais quelques jours de bonne administration suffisent pour y remédier. Le crédit public vient de naître ; mais il se soutiendra & prendra de grandes forces , si l'on ne s'écarte point de ces deux principes : payer à jour fixe tout capital qui ne porte point de rente , ainsi que les intérêts ou rentes de tout capital consolidé ; employer l'excédent des revenus , & celui qui proviendra de l'extinction des rentes , au remboursement de tous effets royaux précédemment suspendus.

A l'égard des suppressions & des réformes partielles auxquelles on s'est peut-être trop livré jusqu'à présent, elles produisent peu d'utilité réelle & consomment trop de temps. Il faut que la tige d'un arbre ait pris de la consistance avant que l'on s'occupe à en diriger les rameaux.

ETAT de toutes les taxes & impositions existantes en Angleterre dans l'année 1782, avec la date de leur établissement, & leur net produit dans le cours de ladite année.

N ^o .		TAXE des terres à 4 shel- lings par livre sterling de leur revenu.	l. ft. s. d.		
			2,250,000		
		Taxe de la dreche.	700,000		
1. 31 Juil. 1716.		Droits sur les vins.	58,289	18	10 $\frac{1}{2}$
2.		Sur le tabac.	99,647	15	7 $\frac{1}{2}$
3.		Sur les marchandises des Indes orientales.	122,279	14	3 $\frac{1}{2}$
4.		Sur les nageoires de baleine.	28	9	
5. 24 Juil. 1714.		Quinze pour cent sur les mouf- felines.			
6. 29 Sept. 1715.		Droit de 25 l. ft. par tonneau de vin de France.	14,329	1	5 $\frac{1}{2}$
7. 8 Mars 1716.		Droit additionnel.	85,936	15	11 $\frac{1}{2}$
T O T A L.			3,330,511	14	4
					8.

des Finances de l'Angleterre.

65

N°.

l. st. f. d.

Ci-contre. 3,327,512 15 2 $\frac{1}{2}$

8.	10 Juin 1712.	Droit de la dixieme année de la Reine Anne, sur le savon.	198,382	2	11	
9.	20 Sept. 1710.	Sur les charbons.	156,837	6	3	$\frac{1}{2}$
10.	31 Juil. 1712.	Demi - subfides.	106,510	17	10	$\frac{1}{2}$
11.	24 Juin 1714.	Sur les couleurs & les épiceries.		2	9	$\frac{1}{2}$
12.	24 Juin 1714.	Sur le café.	11,215	5	6	
13.	5 Avril 1759.	Droit additionnel sur le café.	927			
14.	24 Juin 1724.	Droit sur le chocolat. . . .	1,510			
15.	5 Avril 1759.	Droit addit. sur le chocolat. .	685			
16.	24 Juin 1745.	Droit sur le thé.	348,165	5	1	
17.	6 Févr. 1709.	Sur le poivre & les raisins. .	32,638	4		
18.	24 Juin 1711.	Droit de la 9 ^e année de la Reine Anne, sur les cuirs. . . .	128,597	16	10	
19.	10 Juin 1712.	Droit additionnel sur les cuirs, l'empois, &c. 10 ^e année de la Reine Anne.	3,096	7	4	$\frac{1}{2}$
20.		Droit additionnel d'excise sur les cuirs, même date. . . .	74,781			
21.	31 Juil. 1712.	Demi-subfide.	106,510	17	11	
22.	31 Juil. 1716.	Imposition additionnelle sur routes marchandises. . . .	79,806	13	10	$\frac{1}{2}$
23.	8 Mars 1711.	Deux tiers de subfide additionn.	98,315	15	10	
24.	8 Mars 1710.	Droits sur les marchandises exportées.	31,794	10	11	
25.	<i>Idem.</i>	Droits sur le charbon. . . .	103,550	12	9	
26.	2 Août 1714.	Charbons exportés.	3,481	14	5	$\frac{1}{2}$
27.	2 Mars 1719.	Droits sur le charbon. . . .	89,552	15	7	
28.	5 Juil. 1757.	Sur l'exportation du charbon.	5,388	2		$\frac{1}{2}$
29.	1 Juin 1765.	Sur l'exportation du charbon & marchandises des Indes orientales.	21,239	6	7	$\frac{1}{2}$
T O T A L.			4,930,505	13		$\frac{1}{2}$

E

		<i>De l'autre part.</i>	4,930,505	13	$\frac{1}{2}$
30.	2 Août 1714.	Droit addit. sur le savon, de la 12 ^e année de la Reine Anne.	144,248	5	$9\frac{1}{2}$
31.	17 Mai 1697.	Droit additionnel d'excise par ann. de 1706.	154,355		
32	25 Déc. 1705.	Droit de 3,700 liv. sterl. par semaine sur l'excise.	185,000		
33.		Les deux septiemes de 9 den. de l'excise.	44,101	8	7
34.		Les cinq septiemes du même droit.	110,253		
35.	25 Mars 1710.	Trois deniers addit. d'excise.	51,383		
36.	10 Juin 1712.	Droit additionn. sur les métaux & l'empois.	28,912		
37.	25 Juin 1737.	Sur les sirops & douceurs.	10,937		1
38.		Excise des 99 ans.	154,355		
39.		Droit de 700 liv. sterl. par semaine sur le produit de la poste aux lettres.	35,000		
40.	25 Mars 1711.	Droit sur les chandelles.	88,692		
41.	1 Mai 1715.	Droit additionnel sur les chan- delles.	88,600	8	9
42.	<i>Idem.</i>	Droit sur le houblon.	112,653		
43.	1 Mai 1745.	Droits sur les brevets d'appren- tissage.	5,069	11	5
44.	10 Juin 1712.	Droits d'érampe sur les gazettes & papiers publics.	41,903	7	4
45.	31 Juil. 1710.	Droit sur le papier.	31,865	17	5
46	24 Juin 1711.	Sur le papier, cartes & dez, 9 ^e année de la Reine Anne.	15,214	19	4
47.	10 Juin 1712.	Sur les polices d'assurance.	7,174	5	4
T O T A L.			6,240,223	17	1

N°.

l. st. f. d.

Ci-contre. 6,240,223 17 1

48.	1 Juin 1765.	Droit additionnel sur les assurances.	1,865	16	
49.	1731.	Droit additionnel sur le papier.	35,383	10	
50.	1714.	Droit sur les loteries.	14,134	10	6
51.	29 Sept. 1736.	Droit sur l'eau-de-vie.	301,140	11	2 $\frac{1}{2}$
52.	21 Av. 1760. } 1 Juil. 1766. }	Droit additionnel sur l'eau-de-vie.	86,658		
53.	21 Janv. 1762.	<i>Idem.</i>	16,184		
54.	29 Sept. 1736.	Droit sur les vins inférieurs.	12,979		
55.	25 Mars 1743.	Droit additionnel sur les mêmes vins.	13,735		
56.	25 Mars 1746.	<i>Idem.</i>	7,404		
57.	1 Juil. 1751.	<i>Idem.</i>	19,991		
58.	21 Avril 1760.	<i>Idem.</i>	77,355		
59.	21 Janv. 1762.	<i>Idem.</i>	15,300		
60.	29 Sept. 1736.	Droit additionn. sur les esprits & liqueurs fabriqués dans la Grande-Bretagne.	24,870		
61.	25 Mars 1743.	<i>Idem.</i>	27,103		1
62.	25 Mars 1746.	<i>Idem.</i>	13,633		
63.	1 Juil. 1751.	<i>Idem.</i>	40,375		
64.	21 Avril 1760.	<i>Idem.</i>	139,844		
65.	21 Janv. 1762.	<i>Idem.</i>	27,622		
66.	25 Mar. 1743. } Id. 1752. }	Droit sur les permissions de détailler les liqueurs fortes.	70,923	4	
67.	25 Mars 1744.	Droit sur les vins.	52,204	13	4 $\frac{1}{2}$
68.	31 Mars 1763.	Droit additionn. sur les vins.	53,248	2	3 $\frac{1}{2}$
69.	25 Mars 1746.	Droit sur les verres.			
70.	25 Mars 1747.	Sur les carrosses.	95,577	12	6
71.	1 Mars 1747.	Droit additionn. de pondage.	222,371	18	11 $\frac{1}{2}$

TOTAL. 7,610,826 7 8

E ij

Tableau historique

N°.		l. ft. f. d.
	<i>D'autre part.</i>	7,610,826 7 8
72.	5 Avril 1759. Droit additionnel de pondage.	160,399 6 5
73.	24 Juin 1750. Droit de timbre.	2,864 1 11
74.	5 Juin 1757. Droit additionnel sur le papier.	71,481 4 9
75.	1759. <i>Idem.</i>	9,443 6 2
76.	1762. <i>Idem.</i>	426 14 5
77.	1765. <i>Idem.</i>	966 11 3
78.	29 Sept. 1715. Sur la vente des draps étrangers.	435 10
79.	5 Juil. 1756. Sur la vaisselle d'argent. . .	
80.	15 Avril 1756. Droit additionnel sur les cartes & les dez.	8,369 14 7
81.	1756. Droit sur les permissions de vendre de la bierre. . .	56,617 9 4
82.	5 Juil. 1757. Sur les permissions de vendre du vin.	18,374 5 4
83.	5 Juil. 1758. Sur les permissions de vendre de la vaisselle d'argent. . .	6,687 11 9
84.	5 Avril 1759. Sur le sel.	232,180 14 3
85.	8 Févr. 1760. Droit additionnel sur la dreche.	354,188
86.	24 Janv. 1761. Droit de 3 schelings addition- nels d'excise sur la bierre. .	490,676
87.	29 Sept. 1764. Sur les sucres.	885 15 5
88.	24 Juin 1763. Sur la gomme du Sénégal. .	
89.	<i>Id.</i> ^{1765.} } Droit additionn. sur la gomme. ^{1774.} }	75 8 11
90.	5 Juil. 1766. Droit sur le cidre.	15,708
91.	1 Août 1766. Droit sur les foies travaillées aux Indes.	4,419
92.	<i>Idem.</i> Sur les sucres & sur les batistes.	818 1
93.	<i>Idem.</i> Sur les crêpes de deuil, &c. .	4,000
94.	<i>Idem.</i> Sur les melasses, sirops, &c. .	170 2 2
T O T A L.		8,150,012 15 4

des Finances de l'Angleterre.

69

N°.	l.	s.	d.
	<i>Ci-contre.</i>	9,050,012	15 10
95. 1 Août 1767.	Sur les toiles grossières, &c.	3,106	5 6
96. <i>Idem.</i>	Sur les cannevas & linons.	5,825	4 2 $\frac{1}{2}$
97. 1772.	Sur l'exportation du riz.	1 11	1
98. 1773.	Droit additionnel sur les riz.	7 1	4 $\frac{1}{2}$
99.	Droit de marque sur les eaux-de-vie.	243	8 $\frac{1}{2}$
100.	Sur les vins.	4,150	19 6 $\frac{1}{2}$
101. 25 Mars 1725.	Sur les marchandises de peu de valeur importées en Angleterre.	124	5 1
102. 25 Mars 1725.	Sur les pommes importées.	2	5 4
103. 29 Sept. 1715.	Droit de 4 $\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{5}$ sur les plantations.	16,005	15 8
104. 23 Juin 1710.	Droit sur les Colporteurs & Gazetiers.	4,098	13 4
105. 1 Août 1711.	Sur les fiacres.	11,022	17 10
106.	Sur les chaifes de poste.		
107.	Sur les prémices ou annates.	4,371	4 7 $\frac{1}{2}$
108.	Dîme du Clergé.	9,890	3
109. 14 Juil. 1724.	6 deniers pour livre sur les pensions.	39,060	
110. 1 Août 1767.	Droit sur l'exportation du riz.	0 0 0	
111. 5 Avril 1758.	Escomptes sur les salaires des Employés.	28,261	12 3 $\frac{1}{2}$
112. 25 Mars 1747.	Droit sur les maisons & les fenêtres.	0 0 0	
113. 5 Avril 1758. <i>Idem.</i>		0 0 0	
114. 5 Avril 1762.	Droit sur les fenêtres.	0 0 0	
115. 10 Oct. 1766.	Sur les maisons & fenêtres.	401,270	19 3
116.	Dispense de milice dans l'île de Wight.	0 0 0	
T O T A L.		9,577,354	11 10

E iij

Tableau historique

N°.

l. ft. s. d.

		<i>D'autre part.</i>	9,577,354	11	10
117.	25 Oct. 1760.	Subside additionnel.	286,245	6	1
118.	Même date.	Droit sur les successions.	266,524	1	6
119.		Sur les saisies.	69,039	19	4 $\frac{1}{2}$
120.		Offres des Sherifs.	558	19	
121.		Sur la poste aux lettres.	50,000		
122.		Sur les lanternes & fanaux.	0	0	0
123.		Sur le greffe des aliénations.	1,427	16	
124.		Sur les confiscations & for- faitures.	587	12	1 $\frac{1}{2}$
125.		Rente des mines d'alun.	960		
126.		Sur les compositions de métaux.		3	4
127.		Transports des baux à ferme.	2,500		
128.		Droit sur les sucres, antérieur à 1764.	466	4	1 $\frac{1}{2}$
129.	1 Août 1764.	Sur les papiers & les verres im- portés de l'Amérique en Angleterre.		0	0 0
130.	1715.	Droits énumérés.		0	0 0
131.	24 Juin 1714.	Droit additionnel sur les épi- ceries.		138	17 4
132.		Contribution du Comté de Nottingham pour être dis- pensé de milice.		0	0 0
133.		Contribution du Comté d'Ox- ford pour le même objet.		0	0 0
134.	5 Juil. 1776.	Droit addit. sur les carosses.	22,801		
135.		Droit additionnel de timbre.	54,775		
136.	1752.	Droit sur la gomme du Sénégal.		6	19 7 $\frac{1}{2}$
137.	5 Juil. 1776.	Droit additionnel sur les cartes & les dez.	8,075	7	1
T O T A L.			10,341,563	10	$\frac{1}{2}$

des Finances de l'Angleterre.

71

N ^o .		l. st. s. d.
	<i>Ci-contre.</i>	10,341,563 10 $\frac{1}{2}$
138.	Ostroi.	0 0 0
139.	5 Juil. 1777. Droit additionnel de timbre.	42,530 10 5
	{ Droit sur les verres.	82,922 3 6
140.	Même date. { Sur les encheres.	39,385
	{ Sur les Domestiques mâles.	34,300 19 $\frac{1}{2}$
141.	1 Juin 1720. Droit sur l'argenterie travaillée.	0 0 0
142.	Rum de Terre-Neuve.	0 0 0
143.	5 Avril 1778. Droit additionnel sur les vins.	51,937 7 3 $\frac{1}{2}$
144.	5 Avril 1779. Droit additionnel de 5 pour $\frac{0}{0}$ sur les douanes.	140,036 15 11 $\frac{1}{2}$
145.	2 Août 1779. Droit additionnel de timbre.	21,146 13 3
146.	6 Juil. 1780. Droit sur la vente du thé.	8,088
147.	Droit additionnel sur l'empois.	23,008 2 8
148.	5 Juil. 1780. Sur les sirops & douceurs.	5,471
149.	30 Mai 1780. Sur l'eau-de-vie.	71,747
150.	Même date. Sur les vins inférieurs.	12,809
151.	Sur les liqueurs fortes fabri- quées en Angleterre.	22,083
152.	10 Mai 1780. Sur les vins.	49,441 5 9 $\frac{1}{2}$
153.	1 Juin 1780. Droit additionnel de timbre.	11,243 3 3
154.	10 Mai 1780. Droit additionnel sur le sel.	58,044 19 3 $\frac{1}{2}$
155.	30 Mai 1780. Sur la dreche.	332,507 5 7
156.	5 Avril 1779. Droit additionnel de 5 & de 15 pour $\frac{0}{0}$ sur l'excise.	152,623
157.	1780. Droit de 15 pour $\frac{0}{0}$	42,937
158.	Droit sur les chevaux de poste.	0 0 0
159.	1 Août 1780. Droit additionnel sur les che- vaux de poste.	92,638 3 6
160.	1780. Droit additionnel de 5 pour $\frac{0}{0}$ sur les douanes.	234 14 4 $\frac{1}{2}$
T O T A L.		11,616,698 18

E iv

Tableau historique

N ^o .			l. st.	£.	d.
		<i>D'autre part.</i>	11,616,698	18	0
161.		1780. Droit sur la laine & le coton.	6,307	13	11 $\frac{1}{2}$
162.	1 Janv.	1781. Droit additionnel sur le tabac.	16,242	14	9 $\frac{2}{1}$
163.		<i>Houfes per baux.</i>			
164	5 Juil.	1778. Droit addit. sur les maisons.	114,097	9	11 $\frac{1}{2}$
165	5 Avril	1781. Sur le tabac & les sucres. .	276,513	10	10 $\frac{1}{2}$
166.	24 Juin	1781. Droit sur le ver de gris. . .	1	16	
167.	5 Juil.	1781. Sur le cacao brut.	4,651		
168.		1781. Droit additionnel sur le même.	2,256		
169.		1781. Taxe additionnelle de 5 pour $\frac{0}{0}$ de l'excise.	81,558		
170.	21 Mai	1781. Taxe additionnelle sur les Domestiques mâles. . . .	55,604		
171	24 Juin	1781. Droit sur les almanachs. . .	1,499		
172.		Droit de 1747 sur les maisons & les fenêtres.	519	11	11 $\frac{1}{2}$

TOTAL du net produit en 1782 des impôts alors existans dans le Royaume d'Angleterre. . . . 12,195,949 16 4 $\frac{1}{2}$

En ajoutant le montant des taxes affectées aux emprunts de 1782 & de 1783, & celles qu'il faudra établir pour éteindre la dette non fondée, dont il reste encore environ 25 millions au 1^{er}. Janvier 1784, on verra que le Peuple de l'Angleterre supporte incomparablement plus de taxes qu'aucun autre Peuple.

Cet état démontre qu'indépendamment du déficit ou de l'insuffisance des nouvelles taxes, le produit des anciennes avoit con-

fidérament diminué ; ce qui fournissait la preuve d'une diminution proportionnée dans le commerce , les manufactures & les consommations. Par exemple ;

Le droit sur les vins , formant le premier article , avait produit en 1776 , 84,119 l. 11 s. 7 d., & en 1782 , il se réduisait à 58,289 l. 18 s. 10 d. $\frac{1}{2}$; ce qui prouve un tiers de différence sur la consommation des vins dans l'intervalle de six années. Le droit de 15 pour $\frac{1}{2}$ sur les mouffelines , porté au cinquieme article , & qui n'a rien produit en 1782 , avait monté en 1776 à 9,432 l. 13 s. 5 d. $\frac{1}{2}$.

Le droit de 1745 sur les thés , qui s'élevait en 1780 à 594,806 liv. était tombé dans une seule année à 348,165 l. 5 s. 1 d.

Le droit sur l'argenterie , qui produisait en 1776 près de 12000 l. st. s'était réduit à rien.

Les droits de 1765 , sur la gomme , s'étaient réduits en six ans de 5,000 l. st. à zéro , par la conquête que les Français avaient faite du Sénégal.

Presque toutes les branches d'impositions

avaient souffert depuis la guerre, & il n'y avait point de victoire qui pût balancer ce désavantage.

La paix seule pouvait ramener le pair & sauver la Nation. L'état futur du net produit des impositions, comparé avec les charges auxquelles ces impositions doivent subvenir, sera le thermomètre qui marquera l'instant où l'Angleterre pourra entreprendre ou soutenir de nouvelles guerres; mais cet instant est encore éloigné.

*ETAT de la dette fondée de l'Angleterre au
5 Janvier 1782, avec l'intérêt annuel
& les frais de régie.*

*CET Etat est traduit du rapport dressé par le Comité
de la Chambre des Communes, nommé pour ap-
profondir l'état de la Nation au commencement de
l'année 1783.*

ECHQUIER.

N^o.

1. Annuités à long terme,
étant le reste de la somme
originellement fournie
à la compagnie de la mer
du Sud.

CAPITAUX de la dette.			INTÉRÊT annuel.			FRAIS de régie.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
1,836,275	17	10 $\frac{1}{2}$	131,203	12	8	5,250		

N ^o .	CAPITAUX de la dette.			INTÉRÊT annuel.			FRAIS de régie.		
	l.	l.	d.	l.	l.	d.	l.	l.	d.
<i>Ci-contre.</i>	1,836,275	17	10 $\frac{1}{2}$	131,203	12	8	5,250		
2. Annuités à vie & bénéfices de survie, étant le reste de la somme originairement fournie. . . .	15,442	17	1 $\frac{1}{2}$	1,081					
3. Annuités pour deux ou trois vies restantes de ce qui a été éteint par la mort.	67,255	8	2 $\frac{1}{2}$	8,207	12				
4. Bills de l'échiquier faits pour remplacer les intérêts des anciens bills. .	2,200								
5. Annuités à vie, avec bénéfices de survie, accordées par acte de la 5 ^e . année de George II, étant la somme originairement fournie. . .	18,000			540					
COMPAGNIE DES INDES.	1,937,174	3	2 $\frac{1}{2}$	141,032	4	8	5,250		
6. Par deux actes du Parlement de la 9 ^e année de Guillaume III, & deux autres actes de la 6 ^e & de la 9 ^e année de la Reine Anne, il a été emprunté à 3 pour cent par an. .	3,200,000			96,000			1,285	14	4
7. Annuités à 3 pour cent par an créées en 1744, & affectées sur la taxe des vins inférieurs, esprits & liqueurs fortes. . .	1,000,000			30,000			401	15	8
TOTAL.	6,139,174	3	2 $\frac{1}{2}$	267,032	4	8	6,937	10	

N ^o ,	CAPITAUX			INTÉRÊT			FRAIS		
	de la dette.			annuel.			de régie.		
	l.	f.	d.	l.	f.	d.	l.	f.	d.
<i>D'autre part.</i> . . .	6,139,174	3	2 $\frac{1}{2}$	267,032	4	8	6,937	10	
BANQUE D'ANGLETERRE.									
8. Pour son fonds primitif à 3 pour cent par an. .	3,200,000			100,000					
9. Pour racheter les bills de l'échiquier de la 3 ^e année de Georges II. . . .	500,000			15,000					
10. Acquis de la Compagnie de la mer du Sud. . .	4,000,000			120,000			1,898	3	5
11. Annuités à 3 pour cent par an, affectées sur le sur- plus du fonds de la lote- rie de 1714.	1,250,000			37,500					
12. Annuités à 3 pour cent an, affectées sur la taxe du charbon depuis 1719.	1,750,000			52,500					
13. Annuités à 3 pour cent sur le droit de vendre des liqueurs fortes, imposé en 1746.	986,000			29,600					
14. Annuités à 3 pour cent, affectées sur le <i>Sinking- Fund</i> par les actes de la 25, 28, 29, 32 & 33 ^e . années du regne de George II.	39,920,924	1	9 $\frac{1}{2}$						
15. Annuités à 3 pour cent sur les offices & pensions, & sur les maisons & les fe- nêtres, par actes de la 31 ^e année de George II & de de la 6 ^e . de George III.	480,772	3	3 $\frac{1}{2}$						
TOTAL.	58,226,870	8	3 $\frac{1}{2}$	621,632	9	8	8,835	13	5

N ^o .	CAPITAUX de la dette.			INTÉRÊT annuel.			FRAIS de régie.		
	l.	l.	d.	l.	l.	d.	l.	l.	d.
<i>Ci-centre.</i>	58,226,870	8	3 $\frac{1}{2}$	621,632	4	8	8,835	13	5
16. Annuités à 3 pour cent sur la taxe des maisons inhabi- tées, & les droits addi- tionnels des vins & vi- naigres par acte de la 18 ^e année de George III. . .	6,000,000			2,142,050	17	9	29,882	13	7
17. Annuités à 3 pour cent sur les chevaux de poste, le subside addition. le droit addit. d'excise, & le droit addit. de timbre, par acte de la 19 ^e année de George III. . .	7,000,000								
18. Annuités à 3 pour cent par an en vertu d'un acte de la 21 ^e année de George II, portant emprunt de 12,000,000 l. avec 50 pour cent du capital, le tout chargé sur le fonds d'amortissement. . .	18,000,000								
19. Annuités à 3 pour cent, consolidées par divers actes de la 28 ^e année de George II, & surchar- gées sur le fond d'amor- tissement.	37,340,073	16	4	1,120,202	4	3	21,003	15	9 $\frac{1}{2}$
20. Annuités à 3 pour cent par an sur les offices & pen- sions par acte de la 31 ^e année de George II, &									
TOTAL.	92,566,944	4	7 $\frac{1}{2}$	2,76,3713	2	5	59,722	2	9 $\frac{1}{2}$

N°.	CAPITAUX de la dette.			INTÉRÊT annuel.			FRAIS de régie.		
	l.	f.	d.	l.	f.	d.	l.	f.	d.
<i>D'autre part.</i>	92,566,944	4	7 $\frac{1}{2}$	2,763,713	6	8	59,522	2	9 $\frac{1}{2}$
droit des maisons & des fenêtres, par acte de la 6 ^e année de George III.	4,500,000			157,500			2,531	5	
21. Annuités à 4 p. cent pour dix ans, à compter du 5 Avril 1777, sur le fonds d'amortissement, par acte de la dix-septième année de George III.	5,000,000			800,000			9,562	10	
22. Ann. à 4 p. cent pour sept ans & demi, à compter du 5 Janv. 1780, affec- tées sur la taxe addit. de ladreche & autres droits, par acte de la 20 ^e année de George III.	12,000,000								
23. Annuités à 4 p. cent accor- dées aux souscripteurs de l'emprunt de 12 millions pour le service de 1781, par acte de la 21 ^e année de George III.	3,000,000								
<i>Annuités à vie ou à termes, accordées lors des emprunts pour supplément d'intérêts.</i>									
Annuit. accordées aux sous- cripteurs de l'emprunt de 1745. réduites par mort à 13,104 l. 5 f.									
Aux souscripteurs de la lote-									
TOTAL	151,066,944	4	7 $\frac{1}{2}$	4,841,385	6	8	71,815	17	9 $\frac{1}{2}$

	CAPITAUX de la dette.			INTÉRÊT annuel.			FRAIS de régie.		
	l.	ſ.	d.	l.	ſ.	d.	l.	ſ.	d.
<i>Ci-contre.</i>	151,066,944	4	7 $\frac{1}{2}$	4,841,385	6	8	71,815	17	9 $\frac{1}{2}$
rie de 1746, réduites par mort									
à. 24,400 l. 10 ſ.									
Aux ſouscripteurs de la lo-									
terie de 1757, réduites par									
mort à. 27,069 l.									
Annuités de 99 ans aux									
ſouscripteurs de l'emprunt de									
1761. . . 130,53 l. 10 ſ. 3 d.									
Annuités d'un p. cent pour									
98 ans aux ſouscripteurs de									
1762. . . 121,687 l. 10 ſ.									
Annuités de demi pour cent									
pour dix ans accordées aux									
ſouscripteurs de l'emprunt de									
1777. . . 25,351 l. 11 ſ. 3 d.									
Annuités de trente ans ou à									
vie, aux ſouscripteurs de l'em-									
prunt de ſix millions en 1778									
ci. 152,069 l. 6 ſ.									
Annuités de 29 ans aux									
ſouscripteurs de l'emprunt de									
1779. . . 266,116 l. 12 ſ. 2 d.									
Annuités de 80 ans aux									
ſouscripteurs de l'emprunt de									
1780. . 220,558 l. 11 ſ. 10 d.									
Lesquelles annuit. accroiffent									
l'intérêt annuel, mais ne									
peuvent être ajoutées au capi-									
tal de la dette nationale, ci .				967,751	15		12,587	1	6 $\frac{1}{2}$
TOTAL.	151,066,844	4	7 $\frac{1}{2}$	5,809,137	1	8	84,402	18	3

	CAPITAUX de la dette.			INTÉRÊT annuel.			FRAIS de régie.		
	l.	£.	d.	l.	£.	d.	l.	£.	d.
<i>D'autre part.</i>	151,066,944	4	7 $\frac{1}{2}$	5,809,137	1	8	84,402	18	3
COMPAGNIE DE LA MER DU SUD.									
Son fonds originaire conso- lidé par acte de la neuvième année de George I ^{er}	24,065,084	13	11 $\frac{1}{2}$	721,952	10	9	14,022	3	2
Annuités à 3 pour cent de l'emprunt de 1751, affectées sur le fond d'amortissement.	1,919,600			57,588			1,079	15	6
TOTAL	177,051,628	18	7	6,588,677	12	5	99,504	18	

Il faut ajouter à ces sommes les 19,500 l. consolidées pour obtenir douze millions en 1782 ; les quinze millions donnés pour obtenir 12 millions en 1783 , & l'emprunt qui sera fait en 1784 pour éteindre les 25 millions de la dette non fondée ; ce qui fera monter la totalité de la dette nationale à environ deux cents quarante millions sterl. & l'intérêt annuel, en y joignant les frais de régie , à huit millions quatre cents mille livres sterling ou environ.

F I N.

DE L'IMPRIMERIE DE COUTURIER, 1784.

